



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère  
de l'Éducation nationale

0 0 0 0 4 7 4 0

N° MEN/SG/DPRE/PASEB  
Dakar le .....

0 6 DEC 2019

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET  
DE LA REFORME DE L'ÉDUCATION (DPRE)



PROGRAMME D'APPUI AU SYSTÈME  
ÉDUCATIF DE BASE (PASEB)

*Le Coordonnateur*

**Objet** : Gestion des appuis pour l'organisation des pré-tests et post-tests des cours  
de soutien dans l'élémentaire et le Moyen

**Madame, Messieurs les Inspecteurs d'Académie**

Dans le cadre du déroulement des activités du **Programme d'appui au système éducatif de base (PASEB)**, il sera procédé cette année, comme l'année dernière, à l'organisation de cours de soutien pour les élèves en difficulté dans les apprentissages. Cette activité est supervisée par la Direction de l'Enseignement élémentaire et la Direction de l'Enseignement moyen secondaire général.

Pour ce faire il a été retenu de partir de **pré-tests** et de terminer par les **post-test** pour mieux pointer les difficultés des élèves afin de pouvoir les prendre en charge correctement et d'apprécier les progrès effectués.

Au niveau de l'élémentaire, un atelier piloté par la direction de l'enseignement élémentaire appuyée par l'INEADE et les points focaux des quatre académies procédera à l'élaboration des épreuves.

//-)

**Madame, Messieurs les Inspecteurs d'Académie de :**

- **Kaolack**
- **Kaffrine**
- **Kolda**
- **Sédhiou**

Au moyen, un appui a été proposé pour les concepteurs des épreuves de pré-test et de post-test (Inspecteurs de l'enseignement moyen secondaire général et formateurs des Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation). Ce choix a été motivé par le désir de standardiser les épreuves afin de mettre les établissements à un même niveau.

Cet appui doit être mobilisé dans le cadre de rencontres de conception et d'élaboration des épreuves.

Pour ce qui est des établissements, l'appui qui leur est destiné doit servir à la démultiplication des épreuves. Chaque école élémentaire recevra 40 000 F à raison de 20 000 F par discipline (français et mathématique) et chaque collège 100 000 F à raison de 25 000 F par discipline (français, SVT, mathématique et sciences physiques).

J'attache du prix à l'exécution correcte de ces directives, pour le bon déroulement de cette activité.



Pour le Ministre  
et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

Mame Sané NDIAYE